



# PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **RAPPEL DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX GRANDES ET MOYENNES SURFACES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE**

Troyes, le 9 décembre 2020

Les derniers indicateurs concernant l'épidémie ne démontrent pas une amélioration significative de la situation sanitaire, et alors que l'approche des fêtes de fin d'année se caractérise par une forte affluence dans les commerces, le préfet de l'Aube recommande aux clients des moyennes et grandes surfaces de :

- les fréquenter à des horaires où l'affluence est faible ;
- éviter de venir en famille ou en groupe pour limiter au minimum le nombre de personnes par caddie ;
- ne pas créer de regroupements lors du passage en caisse ;
- respecter le marquage au sol mis en place pour les clients ;
- respecter impérativement les gestes-barrières en toute circonstance et en tout lieu.

Le préfet a par ailleurs rappelé cette semaine aux responsables de ces établissements leurs obligations réglementaires concernant le respect de la jauge applicable à chaque magasin à l'aide d'un système de comptage effectif.

### **Contact presse**

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube  
 @Prefet10